

# PLAN CANICULE et GRAND FROID

La loi du 30 juin 2004 impose aux maires le recensement des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées et les adultes handicapées, pour favoriser l'intervention des services sanitaires et sociaux, pour organiser un contact périodique lorsque le plan d'alerte et d'urgence est mis en œuvre (canicule et grand froid).

L'objectif de la démarche est de construire un système d'information et de mobilisation permettant une bonne interaction entre les différents acteurs auprès des personnes âgées et de relayer auprès d'elles les conseils de prévention les plus adaptés aux conditions climatiques.

Mais la meilleure des préventions reste l'esprit de solidarité qui doit tous nous animer en cas d'évènement exceptionnel. **Ainsi ne pas hésiter à signaler à la mairie la présence d'une personne âgée isolée, nous informer de son état de santé, l'aider à manger et à boire, lui rappeler les gestes à adopter en cas de fortes chaleurs ou de grand froid.**

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous faire recenser à l'aide du coupon suivant et ainsi figurer sur le registre nominatif qui reste confidentiel :

Je soussigné(e) (Prénom NOM) .....

Autorise le maire à m'inscrire sur le registre nominatif des personnes âgées ou handicapées créé dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence (canicule et grand froid) et renseigne mes coordonnées ci-dessous

Demande au maire l'inscription de la personne ci-dessous mentionnée sur le registre nominatif des personnes âgées ou handicapées créé dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence (canicule et grand froid)

Personne à inscrire au registre :

Prénom : ..... NOM : .....

Date de naissance : ..... N° de téléphone : .....

Adresse : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Prénom : ..... NOM : .....

N° de téléphone : .....

Adresse : .....

Date :

Signature :

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans le fichier informatisé (et/ou papier) par la commune de Saint-Lyé dans le but explicité ci-dessus et sont destinées au CCAS.*

*Base juridique du traitement : articles L 121-6-1 et R 121-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles.*

*Données conservées pendant 5 ans.*

*Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données, CDG 10, rond-point Winston Churchill, 10300 SAINT-SAVINE ou [dpo@cdg10.fr](mailto:dpo@cdg10.fr) ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.*

